Ville de Saint-Sauveur

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT
ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que le conseil municipal, à une séance ordinaire tenue le 17 juin 2026, adoptait le règlement suivant :

- **Règlement 620-2026 décrétant une dépense et autorisant un emprunt de 270 000 $ pour le remplacement du système de télécommunication municipale;**
- **Règlement 621-2026 décrétant une dépense de 418 000 $ et un emprunt de 278 700 $ pour des travaux de remplacement du système de télécommunication et d'un véhicule du Service de la sécurité publique et incendie ;**
- **Règlement 622-2026 décrétant une dépense et autorisant un emprunt de 2 000 000 $ pour la réfection de la rue Principale entre l'avenue des Érables et le chemin Jean-Adam**

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement le 30 septembre 2026.

Le règlement est actuellement disponible sur le site Internet de la Ville de Saint-Sauveur, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance dans la section « Règlements municipaux ».

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 5 octobre 2026.

Le greffier et directeur du Service juridique, greffe et vie démocratique,

Yan Senneville, M. A., OMA